

Au cours de la séance plénière des 8 et 9 janvier 2008, qui s'est tenue à Neuilly-sur-Seine, la Commission a

- accueilli une délégation libanaise venue prendre connaissance des méthodes de travail de la CTI
- adopté, après modifications, le compte rendu de la séance plénière du 4 décembre 2007
- entendu une communication du Président relative au report au 21 mars prochain de l'examen par ENQA de l'évaluation externe de la CTI
- fait le point sur l'organisation du colloque du 5 février 2008, à Clermont-Ferrand.
- entendu Monsieur Gérard DUWAT présenter les résultats de la 18^{ème} enquête socio-économique conduite par le CNISF auprès des ingénieurs diplômés
- pris connaissance de l'enquête socio-économique spécifique aux ingénieurs chimistes publiée par l'UNAFIC
- désigné des rapporteurs pour différentes missions

Enfin, la Commission a donné des avis et pris des décisions:

1/ Suivi périodique du Nord-Ouest (habilitation à compter de la rentrée 2008)

- Région Bretagne – Académie de Rennes

Ecole navale: Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole navale*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR): Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Institut national des sciences appliquées de Rennes (INSA Rennes): Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des sciences appliquées de Rennes* dans les six spécialités - *Electronique et informatique industrielle – Génie civil et urbain (nouvel intitulé) – Génie mécanique et automatique – Informatique – Matériaux et nanotechnologies - Systèmes et réseaux de communication (nouvel intitulé)* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes (Agro Campus):

Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer les titres suivants :

- *Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure agronomique de Rennes de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes*, en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

- *Ingénieur diplômé de l'Institut national supérieur de formation agroalimentaire de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

La Commission donne un avis défavorable au renouvellement de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut d'études supérieures d'industrie et d'économie laitières de l'Institut national d'enseignement supérieur et de recherche agronomique et agroalimentaire de Rennes*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Université Rennes-I (ENSSAT) : Avis favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'Université Rennes-I*, dans les trois spécialités - *Electronique et informatique industrielle – Logiciel et système informatique – Optronique* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Université Rennes-I (IFSIC) : Avis favorable au renouvellement, pour 1 an seulement, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université Rennes-I spécialité Informatique et télécommunications*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Ecole nationale de la santé publique (ENSP) : La Commission a pris acte de la reprise par l'Ecole des hautes études en santé publique, au 1^{er} janvier 2008, des missions qui étaient celles de l'Ecole nationale de la santé publique. Elle donne un avis favorable, pour 3 ans ([durée maximale pour les diplômes de spécialisation](#)), à l'habilitation du nouvel établissement à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole des hautes études en santé publique*, spécialité *Génie sanitaire*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Ecole Louis de Broglie : Décision favorable au renouvellement, pour 6 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole Louis de Broglie*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

Décision favorable au renouvellement, pour 2 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole Louis de Broglie*, spécialité *Génie industriel*, en partenariat avec l'*ITII Bretagne*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

Ecole des métiers de l'environnement (EME) : Décision favorable au renouvellement, pour 3 ans, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole des métiers de l'environnement*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

2/ Suivi général des habilitations

Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges (ENSCIL): Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à compter de la rentrée 2007 ([mise en phase avec l'évaluation périodique](#)), de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure de céramique industrielle de Limoges*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

3/ Création d'une nouvelle école – Avis d'opportunité

Université de La Réunion: Avis favorable à la création d'une école d'ingénieurs à l'Université de La Réunion, Dès sa création cette école accueillera la spécialité *Agroalimentaire* créée à l'Université à partir de la rentrée 2006. Un avis favorable est également donné à la création d'une nouvelle spécialité dans le domaine de l'informatique et des télécommunications.

Les titres d'ingénieur diplômé correspondants et la durée proposée pour l'habilitation seront définis dès la création de l'école.

4/ Développement de l'apprentissage et de la formation continue

Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA Strasbourg): La Commission prend acte de la demande de l'Etablissement de créer, dans le cadre de l'apprentissage, une formation d'ingénieur, spécialité *Génie climatique et énergétique*, en partenariat avec l'ITII Alsace. Elle ne peut se prononcer en l'état actuel du dossier, ce dernier ne permettant pas de s'assurer que l'Etablissement dispose des moyens nécessaires à l'ouverture de la formation.

Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux : La Commission a considéré avec intérêt la demande d'habilitation à préparer le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale supérieure des techniques industrielles et des mines d'Albi-Carmaux*, dans le cadre de l'apprentissage, avec un recrutement étendu et une pédagogie spécifique. L'avis sera donné dès que l'Ecole aura fourni les documents qui attesteront la faisabilité de la formation.

Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique (ESIEE Paris): Décision favorable à l'extension à la majeure *Systèmes électroniques pour les transports*, de la préparation dans le cadre de l'apprentissage du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique*